



Année 2014

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000  
Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999

SICTOM de la Région d'Auneau  
4 rue de la République  
28150 OUARVILLE

Tél : 02 37 22 17 37  
Fax : 02 37 22 18 30  
Email : [sictom.ra@wanadoo.fr](mailto:sictom.ra@wanadoo.fr)

[www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014

**Rapport présenté le 30 juin 2015 aux élus du syndicat par Monsieur Jean-Louis BAUDRON, Président du Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau**

Ce rapport est adressé à tous les délégués du SICTOM de la Région d'Auneau. Il est également transmis à chaque Communauté de Communes, pour présentation devant leur conseil et pour information à chaque Mairie. Ce document sera à la disposition du public dans ces collectivités et disponible sur le site internet du SICTOM.

## **1. Présentation du SICTOM de la Région d'Auneau**

- 1.1. Le territoire
- 1.2. Les compétences
- 1.3. L'organisation
  - 1.3.1. *Les élus*
  - 1.3.2. *Le personnel*

## **2. Les collectes : organisation, tonnages, destination et traitement des déchets**

- 2.1. La collecte des ordures ménagères
  - 2.1.1. *Mode de collecte et fréquence*
  - 2.1.2. *Tonnages collectés en 2014*
  - 2.1.3. *Destination des ordures ménagères résiduelles*
- 2.2. La collecte sélective
  - 2.2.1. *La collecte du verre*
  - 2.2.2. *Les emballages, journaux, magazines*
- 2.3. Fonctionnement et suivi :
  - 2.3.1. Les incidents de collecte
  - 2.3.2. La qualité des collectes
- 2.4. Les déchetteries
- 2.5. Les collectes : destination et traitement des déchets

## **3. Le Programme Local de Prévention des Déchets**

- 3.1. Réalisation de caractérisation sur les ordures ménagères résiduelles
- 3.2. Le compostage
- 3.3. Les déchets des collectivités
- 3.4. Autres actions au programme

## **4. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative**

## **5. La communication**

## **6. Les indicateurs financiers**

- 6.1. Coûts du service de collecte et d'élimination des déchets
- 6.2. Recettes et aides perçues
- 6.3. Compte Administratif 2014

## **7. Les marchés en cours**



Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne / CCBV (22)	population INSEE
ALLONNES	347
BAIGNOLET	134
BEAUVILLIERS	312
BOISVILLE la Saint PERE	721
BONCE	245
FAINS la FOLIE	331
GERMIGNONVILLE	243
LOUVILLE la CHENARD	291
MONTAINVILLE	336
MOUTIERS en BEAUCE	262
OUARVILLE	591
PEZY	254
PRASVILLE	408
RECLAINVILLE	182
ROUVRAY Saint FLORENTIN	205
THEUVILLE	442
VIABON	328
VILLARS	157
VILLEAU	174
VILLENEUVE Saint NICOLAS	148
VOVES	3003
YMONVILLE	516
<b>Nombre habitants CCBV</b>	<b>9630</b>

Communauté de Communes de la Beauce de Janville / CCBJ (18)	population INSEE
ALLAINES MERVILLIERS	349
BARMAINVILLE	127
BAUDREVILLE	289
FRESNAY l'EVEQUE	713
GOMMERVILLE	603
GOUILLONS	343
GUILLEVILLE	181
INTREVILLE	141
JANVILLE	1830
LE PUISET	419
LEVESVILLE la CHENARD	217
MEROUVILLE	221
NEUVY en BEAUCE	194
OINVILLE St LIPHARD	281
POINVILLE	137
ROUVRAY St DENIS	468
TOURY	2660
TRANCRAINVILLE	180
<b>Nombre habitants CCBJ</b>	<b>9353</b>

Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise / CCBA (23)	population INSEE
ARDELU	74
AUNAY sous AUNEAU	1435
AUNEAU	4216
BEVILLE le COMTE	1503
CHATENAY	245
DENONVILLE	788
GARANCIERES en BEAUCE	238
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE	301
LE GUE DE LONGROI	838
LETHUIN	216
MAISONS	326
MOINVILLE la JEULIN	128
MONDONVILLE St JEAN	93
MORAINVILLE	21
OINVILLE sous AUNEAU	344
ORLU	47
OYSONVILLE	503
ROINVILLE Sous AUNEAU	392
SAINT LEGER DES AUBEES	257
SAINVILLE	987
SANTEUIL	275
UMPEAU	432
VIERVILLE	116
<b>Nombre habitants CCBA</b>	<b>13775</b>

Communauté de Communes de l'Etampois Sud- Essonne / CCESE (1)	population INSEE
ANGERVILLE	3813
<b>Nombre habitants CCESE</b>	<b>3813</b>

Total SICTOM Région d'Auneau	
Habitants CCBA	13 775
Habitants CCBV	9 630
Habitants CCBJ	9 353
Habitants CCESE	3 813
<b>Total SICTOM Région d'Auneau</b>	<b>36 571</b>

## 1. 2. Les compétences

Le Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau, créé par délibération en date du 06 octobre 1972, a pour objet la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le 1<sup>er</sup> mars 1994, le SICTOM de la Région d'Auneau s'associe au SICTOM de Rambouillet et au SIRMATCOM de Maintenon afin de créer le SYMIRIS, auquel ils ont transmis la compétence "traitement" des déchets ménagers. En 1997, le SICTOM du Hurepoix est le quatrième syndicat à rejoindre le SYMIRIS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le SYMIRIS change de nom et de logo et devient le **SITREVA** (syndicat intercommunal de traitement et de valorisation). En 2013, le SICTOM de la Région de Châteaudun rejoint le SITREVA.

## **1.3. L'organisation**

### **1.3.1. Les élus**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 mai 2014 (date de l'installation du nouveau Comité syndical, suite aux élections municipales), le syndicat était administré par un comité composé de délégués élus par les Communautés de Communes :

- un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les communes jusqu'à 1000 habitants,
  - deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour les communes à partir de 1001 habitants).
- Soit en 2013 : 71 délégués titulaires et 71 délégués suppléants.

Les délégués élisent un bureau composé d'un Président et de 19 délégués parmi lesquels sont élus des vice-présidents.

Lors de l'assemblée générale du 20 décembre 2013, les délégués ont délibéré en faveur d'une modification de la représentation des délégués au syndicat à compter du renouvellement du comité syndical 2014.

#### **Le Comité Syndical.**

Suite à la modification des statuts d'administration du syndicat, le SICTOM est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les Communautés de Communes.

Le nombre de délégués de chaque Communauté de Communes membre est déterminé au prorata du niveau de population sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 1 000 habitants.

Les délégués désignés par les Communautés de communes peuvent être des délégués communautaires et/ou des délégués municipaux. Chaque Communauté de Communes membre désigne des délégués suppléants en nombre égal à celui des délégués titulaires.

En 2014, les membres du comité syndical se sont réunis en Assemblée Générale 5 fois :

- 04 mars
- 18 mars
- 28 mai
- 30 septembre
- 02 décembre

#### **Le Bureau.**

**Le bureau est composé du Président, de Vice-Présidents et de 8 autres membres répartis comme suit :**

- ✓ Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne : 2 délégués
- ✓ Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise : 3 délégués
- ✓ Communauté de Communes de la Beauce de Janville : 2 délégués
- ✓ Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne : 1 délégué

En 2014, les membres du Bureau se sont réunis 4 fois :

- 04 mars
- 18 mars
- 30 septembre
- 02 décembre

*Pour mémoire : composition du bureau du SICTOM Région d'Auneau - Année 2013 au 28 mai 2014*

<b>Titre</b>	<b>Noms</b>	<b>Communautés de Communes</b>
Président	BRAUDRON Jean-Louis	CCBJ
1 <sup>er</sup> Vice-Président	GUITTARD Bruno	CCBJ
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	BOUQUERY Jacques	CCBV
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	WEIBEL Jacques	CCBA
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	COUTTE Bruno	CCESE
Membres	BOULLINIER Patrick	CCBJ
	LETORT Yolande	CCBJ
	BERNARDON Patricia	CCBA
	DUBIEF Jean-Michel	CCBV
	GEAY Yves	CCBJ
	BACOT Véronique	CCBV
	GRANVEAU Marie-Christine	CCBV
	LEON Gérard	CCBA
	LHOPITEAU Michel	CCBV
	MAISONS Philippe	CCBJ
	MARCHAND Joël	CCBA
	MORIZET Emmanuel	CCBA
	PERCHERON Hervé	CCBA
SEGARD Eric	CCBA	
TICOT Jacques	CCBV	

**Composition du bureau du SICTOM Région d'Auneau à partir du 28 mai 2014**

<b>Titre</b>	<b>Noms</b>	<b>Communautés de Communes</b>
Président	BRAUDRON Jean-Louis	CCBJ
Vice-Président	SEGARD Eric	CCBA
Vice-Président	TICOT Jacques	CCBV
Vice-Président	GUITTARD Bruno	CCBJ
Vice-Président	MITTELHAUSSER Johann	CCESE
Membres	WEIBEL Jacques	CCBA
	MARCHAND Joël	CCBA
	BERNARDON Patricia	CCBA
	DUBIEF Jean-Michel	CCBV
	JORIS Olivier	CCBV
	LETORT Yolande	CCBJ
	BEASLAY Jacques	CCBJ
	VAURY Dominique	CESE

**Représentation au Comité Syndical de SITREVA.**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 mai 2014 (date de l'installation du nouveau Comité syndical, suite aux élections municipales), 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants représentent le SICTOM au comité syndical SITREVA :

*Pour mémoire : représentation du SICTOM au Comité Syndical de SITREVA - Année 2013 au 28 mai 2014*

Titulaires	Suppléants
BAUDRON Jean Louis	LEON Gérard
GUITTARD Bruno	WEIBEL Jacques
BOUQUERY Jacques	PERCHERON Hervé
DUBIEF Jean-Michel	LOZET Jean-Louis
COUTTE Bruno	TICOT Jacques
SEGARD Eric	LE HEN Claudine
MARCHAND Joël	BOULLINIER Patrick
BACOT Véronique	LETORT Yolande

**A compter du 28 mai 2014 : les 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants sont les suivants :**

Titulaires	Suppléants
BAUDRON Jean-Louis	MARCHAND Joël
DUBIEF Jean-Michel	BERNARDON Patricia
SEGARD Eric	TICOT Jacques
MITTELHAUSSER Johann	JORIS Olivier
GUITTARD Bruno	BEASLAY Jacques
LETORT Yolande	TCHERNETZKY Alexandre
VAURY Dominique	VIGIER Eric
WEIBEL Jacques	PICHON Anne

**1.3.2. Le personnel**

Le personnel du SICTOM se compose de 4 agents :

- 1 Secrétaire, chargé de la comptabilité, pour 17 h 30 hebdomadaire (mardi – mercredi après-midi et jeudi)
- 1 Agent administratif qualifié, chargé de la communication, pour 35 h hebdomadaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin)
- 1 Ingénieur, chargé de mission « Prévention et animation du programme prévention » (réduction des déchets) – convention ADEME - CDD 3 ans, pour 35 h hebdomadaire
- 1 Agent d'entretien, chargé de l'entretien des bureaux, pour 1 h hebdomadaire.

## **2. Les collectes : organisation, tonnages collectés, destination et traitement des déchets**



*Bacs de collectes et bornes à verre présents sur le territoire du SICTOM*

### **2.1. La collecte des ordures ménagères**

#### **2.1.1. Mode de collecte et fréquence**

Pour rappel, suite au renouvellement du marché de collecte et dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative, le Comité syndical a décidé en 2012 de doter toutes les habitations d'un bac pour les ordures ménagères résiduelles (bacs pucés). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les ordures ménagères qui ne sont pas présentées dans les bacs pucés fournis par le syndicat, ne sont pas ramassées (voir règlement de collecte du SICTOM de la Région d'Auneau).

Le comptage du nombre de levées des bacs a commencé en mars 2013. Le nombre de levées de mars 2013 à mars 2014 a servi de base de calcul pour la partie incitative de la TEOMI facturée sur la taxe foncières 2014.

Les collectes sont effectuées une fois par semaine, en porte à porte, dans toutes les communes du syndicat

📄 Annexe 1 : Jours des collectes d'ordures ménagères et sélectives (p25)

#### **2.1.2. Tonnages collectés en 2014**

En 2014 il a été collecté **7 130,06 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, soit environ **195 kg par habitant/an**

#### **2.1.3. Destination des Ordures Ménagères Résiduelles**

Ces déchets sont acheminés à l'Usine d'Incinération d'Ouarville pour y être incinérés.

L'énergie produite lors de la combustion est récupérée pour faire fonctionner un turboalternateur qui produit du courant électrique. C'est la valorisation électrique.

Les mâchefers issus de l'incinération sont, après avoir été déferrailés et criblés, utilisés en sous-couche routière sur un site attenant à l'usine.



Usine d'Incinération d'OUARVILLE

## **2.2. Collecte sélective**

### **2.2.1. La collecte du verre**



#### **Mode de collecte et fréquence**

Le verre est collecté en apport volontaire dans des bornes ou colonnes mises à disposition des habitants. Plus de 160 bornes d'apport volontaire pour le verre sont mises en place sur le territoire du syndicat, soit environ une borne pour 210 habitants.

**5 bornes spéciales accès handicapés** ont été mises en place sur les parkings des grandes surfaces. Ce sont les bornes qui fonctionnent le plus sur le syndicat.

Les bornes à verre sont vidées selon un planning préétabli en fonction des taux de remplissage de chacune d'elles. Il peut arriver, ponctuellement en raison d'une activité particulière dans la commune, qu'un besoin de vidage supplémentaire soit effectué. La demande est faite par la mairie.

#### **Tonnages collectés en 2014**

En 2014, il a été collecté **1 127,70 tonnes** de verre en apport volontaire soit environ **31 kg par habitant/an**.

#### **Destination du verre**

Le verre, collecté par le prestataire, est directement apporté sur le site appartenant à SITREVA à Gousson à Rambouillet. Il est ensuite repris par Saint Gobain pour être recyclé à 100%.

La totalité du verre collecté en apport volontaire est recyclée.

### **2.2.2. Les emballages, journaux et magazines**



#### **Mode de collecte et fréquence**

La collecte des emballages ménagers et des journaux-magazines, s'effectue en porte à porte dans des bacs mis à la disposition des habitants par le syndicat.

Les bacs « bleus » initialement mis en place coexistent avec les bacs gris à couvercle jaune, correspondant aux nouveaux codes couleur. Ils sont attribués aux nouvelles habitations et lors du remplacement des bacs détériorés. Les consignes de tri et les collectes sont identiques pour les 2 modèles de bacs.

La totalité des 64 communes du SICTOM est concernée par cette collecte.

La collecte s'effectue toutes les 2 semaines, un calendrier précisant les jours de collecte est remis, en début d'année, à chaque foyer par le SICTOM, par l'intermédiaire du collecteur.

#### **Tonnages collectés en 2014**

En 2014, il a été collecté **2 008,36 tonnes d'emballages/journaux-magazines**, soit environ **55 kg par habitant/an**

#### **Destination des emballages et journaux/magazines**

Les emballages recyclables sont vidés par les bennes de collecte à l'usine d'incinération d'Ouarville (quai de transferts emballages). Ils sont ensuite acheminés, par gros porteurs, au Centre de Tri de Rambouillet afin d'être triés en fonction de leur nature et de leur destination finale (filières de valorisation).



Après ce traitement au Centre de Tri, ces produits sont acheminés vers les filières de recyclage. :

- cartons et tétrabriques : DEROO
- plastiques : PAPREC RECYCLAGE
- acier : SITA
- Aluminium : CORNEC
- Papiers – journaux/magazines : PAPREC RECYCLAGE

Quelques exemples de produits recyclés :

Acier, aluminium : de nouvelles boîtes et canettes de boisson, des pièces de moteurs automobiles...

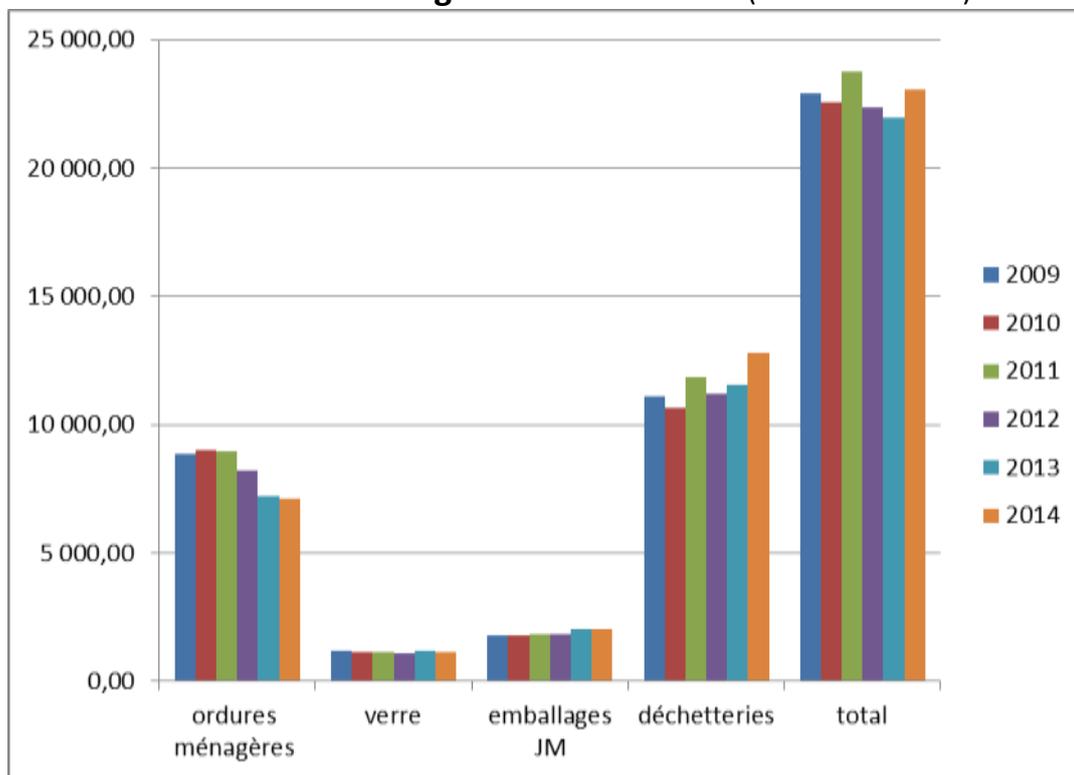
Plastique PET, PEHD... des tuyaux, flacons et bidons, mais aussi des fibres textiles



Journaux-magazines, cartons... : du papier et carton recyclé



**Evolution des tonnages de 2009 à 2014** (toutes collectes)



Collectes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Ordures ménagères</b>	8 846,80	9 013,40	8 976,14	8 207,72	7 187,44	7 130,06
<b>Verre</b>	1 168,05	1 125,64	1 123,44	1 090,02	1 176,10	1 127,70
<b>Emballages JM</b>	1 796,14	1 776,76	1 814,94	1 831,52	2 035,58	2 008,36
<b>Déchetteries</b>	11 086,55	10 664,83	11 842,33	11 214,48	11 561,44	12 803,92
<b>TOTAL</b>	<b>22 897,54</b>	<b>22 580,63</b>	<b>23 756,85</b>	<b>22 343,74</b>	<b>21 960,56</b>	<b>23 070,04</b>

Annexe 2 : Bilan des tonnages par matière (p26)

## **2.3. Fonctionnement et suivis :**

### **2.3.1. les incidents des collectes**

Les collectes ordures ménagères et sélectives du SICTOM de la Région d'Auneau sont effectuées par la Société **SEMAER**

📄 Annexe 3 : Extrait du Compte Rendu Annuel d'Exploitation 2014 de SEMAER (p27-28)

Un suivi quotidien, par mail et par téléphone, avec les responsables des collectes permet de traiter tous les dysfonctionnements et les réclamations signalés par les mairies et les habitants (*oublis de collectes, bacs détériorés, réclamations diverses*). Les réponses et les interventions des services du collecteur interviennent, rapidement, après enquête sur le terrain et auprès des ripeurs.

Une réunion hebdomadaire, avec les responsables de secteur SEMAER, le Président et le Vice-Président délégué au suivi des collectes, permet de faire le point sur tous les problèmes rencontrés et de trouver les solutions adaptées. Ce dispositif, en place depuis de longues années, a fait ses preuves et a été reconduit avec le nouveau prestataire, SEMAER.

Les bennes de collecte des ordures ménagères sont munies d'un système permettant de comptabiliser le nombre de levées des bacs tout en géolocalisant leurs emplacements.



Toutes les bennes SEMAER intervenant pour les collectes des ordures ménagères et des collectes sélectives affichent une communication sur la réduction des déchets

### **2.3.2. la qualité des collectes**

#### **Suivi de la collecte sélective**

Un suivi qualité de la collecte sélective est demandé aux ripeurs et aux responsables des collectes.

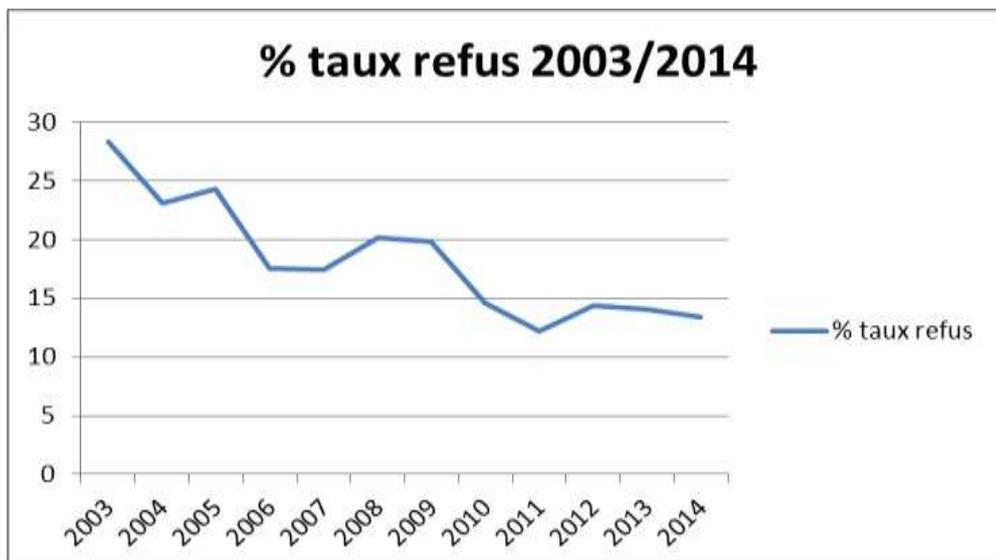
Une liste de refus de collecte de bacs non conformes est remise par SEMAER au SICTOM après chaque collecte. Ces informations sont transmises aux mairies concernées. Dans les cas récurrents ou présentant des problèmes particuliers, des photos sont prises par le responsable des collectes.

#### **Qualité de la collecte sélective :**

Au premier semestre 2014, la qualité du tri commençait à se dégrader : mauvais gestes de tri, moins de contrôle des bacs par les équipes... Une série de contrôles plus strictes engendrant de nombreux refus de bacs (plus de 100 par jour sur certaines tournées) a permis de revenir à une qualité de tri plus satisfaisante. Des améliorations ont suivi ces contrôles : baisse significative des déchets d'emballage enfermés dans des sacs par exemple.

Un rappel des consignes de tri a été imprimé au verso des calendriers de collectes pour 2015

Taux de refus de tri est de 13,42 % en 2014



**Important** : les refus de tri sont préjudiciables car ils engendrent des surcoûts de collectes, de transports et de traitement. (Collecte, transport au centre de tri, puis refus envoyés à l’usine d’incinération)

Quelques exemples de bacs sélectifs non conformes, refusés en 2014

		<p><b>Raisons des refus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets en sac</li> <li>- gros cartons, cagettes</li> <li>- plastique non conforme</li> <li>- bacs non conformes</li> </ul>

Annexe 4 : Caractérisations en 2014 (p29)

## 2.4. Les déchetteries

Le SICTOM de la Région d'Auneau compte 5 déchetteries sur l'ensemble de son territoire, soit 1 pour 7 090 habitants. Elles sont exploitées, en régie, par le SITREVA. Les jours et horaires d'ouverture pour chaque déchetterie, sont identiques toute l'année.

 Annexe 5.a : Jours d'ouverture des déchetteries (p30)

### Les implantations des déchetteries

Angerville



Janville



Ouarville



Roinville

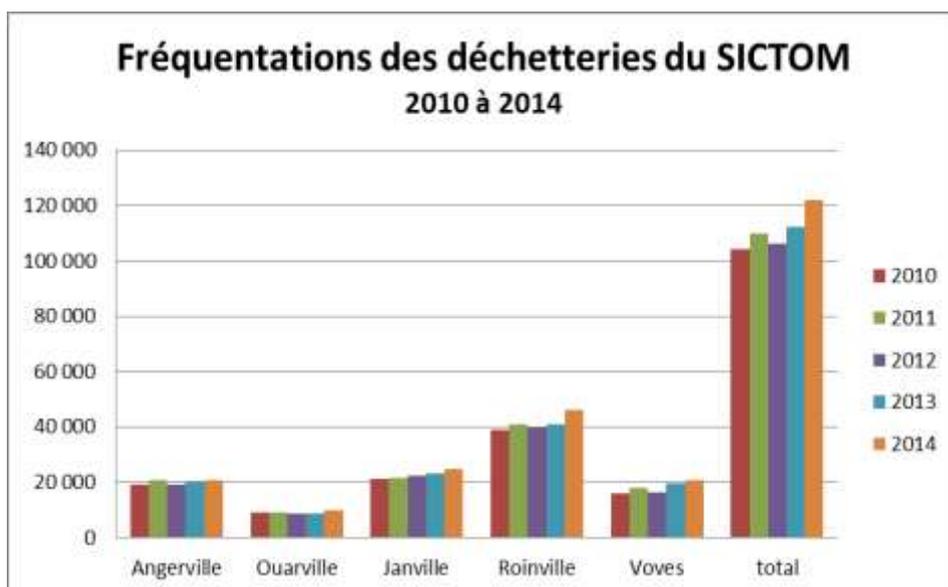


Voves



### Fréquentation et tonnages

Le nombre total de visites pour l'année 2014, pour l'ensemble des déchetteries du SICTOM de la Région d'Auneau est de **122 078 visites**, soit 9 928 visites de plus qu'en 2013. Le ratio tonnages /visites est égal à **105,58 kg.**

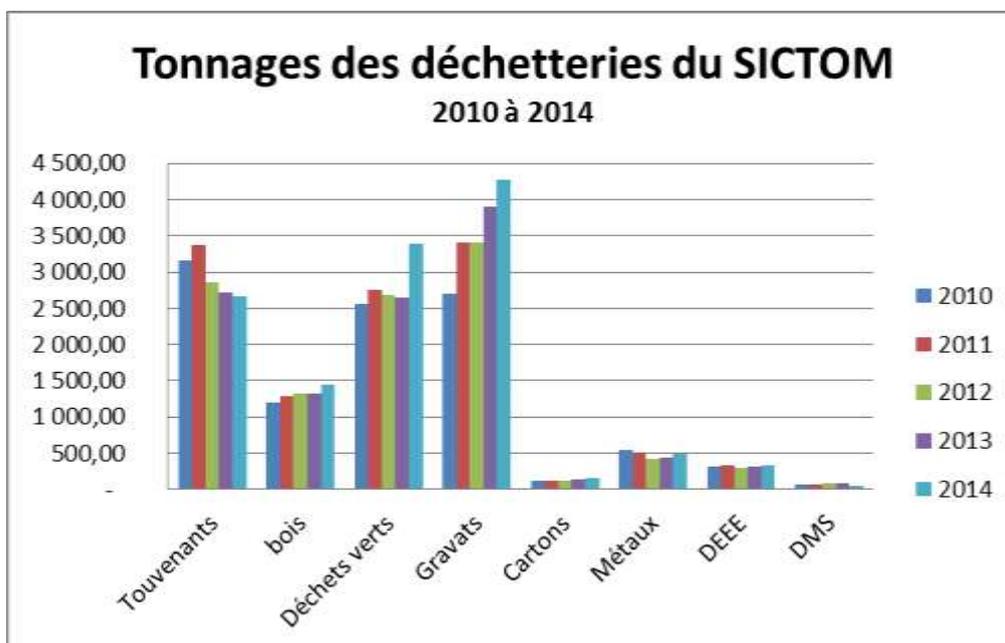


**Tonnages et fréquentations par déchetterie en 2014**

Déchetteries	Tonnages collectés	Total des visites	Moyenne en Kg/visite
Angerville	2 289.43	20 857	109.77
Ouarville	1 418.21	9 813	144.52
Janville	2 276.51	24 636	92.41
Roinville	4 874.16	46 156	105.60
Voves	1 945.60	20 616	94.37
<b>TOTAL</b>	<b>12 803.91</b>	<b>122 078</b>	<b>105.58</b>

**12 803,92 tonnes** ont été déposées dans les déchetteries en 2014 soit **350 kg par habitant/an**.

Annexe 5.c : Tonnages par matières déposées en déchetterie (p31)

**Principaux déchets acceptés :**

Touvenants, déchets verts, gravats, bois, métaux, cartons, vêtements, DMS (produits toxiques), DEEE (électroménager, informatique ...), piles, néons, cartouches d'encre, capsules Nespresso®

La liste des déchets admis et refusés est affichée dans les déchetteries. Elle est également disponible sur le site internet du SICTOM et du SITREVA.

**Les Apports des déchets des artisans en déchetterie**

Toutes les déchetteries gérées par le SITREVA sont ouvertes aux artisans qui résident dans l'une des communes situées sur le territoire du SITREVA, ou dans le cadre d'un chantier situé dans l'une de ces communes (sur attestation du client). Pour les artisans, les dépôts sont acceptés en fonction de la place disponible dans les caissons. Ils sont facturables dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> déposé.

Les déchetteries acceptent également les déchets dangereux des artisans et commerçants pour des dépôts en petites quantités et en petits conditionnements.

Ce service permet à ces professionnels de se débarrasser de leurs déchets toxiques et de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. (Rappel : La loi interdit de brûler les déchets, de les abandonner, les disperser ou les enfouir, de les rejeter dans le milieu naturel ou les égouts).

✚ Annexe 5.b : Comparatifs des tonnages collectés depuis 2010 (p30)

## **2.5. Les collectes : destination et traitement des déchets**

La compétence concernant toutes les activités de traitement des déchets a été confiée par le SICTOM de la Région d'Auneau au SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation) situé à Rambouillet.

Le SITREVA, avec l'arrivée en 2013, du SICTOM de Châteaudun, est constitué de 5 syndicats primaires qui représentent 310 220 habitants répartis sur 230 communes. Il traite à l'année 193 000 tonnes de déchets dont 76 000 tonnes issues des déchetteries.

L'Usine d'Incinération de OUARVILLE et le Centre de Tri de Rambouillet sont des sites de traitement donnés en Délégation de Service Public (DSP).

- L'Usine d'Incinération de OUARVILLE ou Unité de Valorisation Energétique (UVE) traite les déchets ménagers et assimilés (*ordures ménagères, déchets industriels banals, encombrants non valorisables, refus de tri*) Elle est exploitée en DSP par la Société VALORYELE.

En 2014, l'UVE a valorisé 134 551 tonnes de déchets ; 81 698 tonnes en provenance de SITREVA dont 73 913 tonnes d'ordures ménagères  
Production électrique en 2014 : 64 171 MWh



- Le Centre de Tri de Rambouillet optimise la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière.

Il est géré dans le cadre de la DSP par la Société VALORYELE  
En 2014, 14 060 tonnes d'emballages ménagers et journaux magazines, collectés par les SICTOM, ont été prises en charges par SITREVA. Ce tonnage est en hausse de 6% par rapport à 2013



D'autres sites de traitements sont exploités en régie par le SITREVA :

- 18 déchetteries (544 789 visites sur l'ensemble des déchetteries en 2014)
- 4 centres de transferts, permettant de rationaliser les transports vers les usines
- 1 plateforme de compostage : traitement des déchets verts issus principalement des déchetteries du SICTOM de la Région d'Auneau
- 1 régie de transports

Retrouvez toutes les informations ainsi que le rapport d'activité 2014 du SITREVA sur le site :

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

### **3. Le Programme Local de Prévention des Déchets**

Le SICTOM de la région d'Auneau s'est engagé, le 1er mars 2011, dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). De plus, le syndicat a voté la mise en place de la TEOMI avant le 15 octobre 2013. Une première facturation a donc été réalisée avec la Taxe Foncière 2014.

Ainsi, les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 17,9 % par rapport à 2010 (année de référence pour le PLPD).

Par contre, le tonnage collecté en déchetterie (déchets verts) a fortement progressé à cause d'un climat exceptionnel.

#### **3.1. Réalisation de caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles (OMr)**

Afin de déterminer la composition des OMr suite à la forte diminution des tonnages, le SICTOM de la Région d'Auneau a réalisé 2 campagnes de 5 caractérisations, comme cela avait été fait en 2011. La quantité échantillonnée a été de 300 contenants pour les habitats individuels et de 20 contenants pour les habitats collectifs.

Quelques résultats :

Depuis 2011, la partie fermentescible a fortement diminué mais elle représente encore 45 % de la poubelle. Le compostage doit donc rester l'une des priorités du Programme Local de Prévention des Déchets. Par contre, et comme en 2011, le gaspillage alimentaire reste faible par rapport à la moyenne nationale.

10 % des OMr sont constitués de déchets pouvant être recyclés. Il y a donc encore de nombreux Emballages / Journaux-Magazines qui ne sont pas dans le bac adéquat même si on constate une baisse de près de 40 % du tonnage de ces déchets par rapport à 2011.

Enfin le point positif le plus important concerne la prévention qualitative. En effet, les quantités de DEEE et de déchets dangereux se trouvant dans les OMr ont diminué de 60 % environ.



#### **3.2. Action emblématique : le compostage**

##### ▫ Bilan des animations sur le compostage réalisées en 2012 et 2013

Afin de déterminer l'impact des animations sur le compostage qui ont été réalisées en 2012 et 2013, un sondage a été effectué courant 2014 :

86 % des habitants qui ont acheté un composteur lors de cette action l'utilisent. De plus, toutes ces personnes estiment que le compostage a permis de diminuer un peu (33%) ou beaucoup (67%) les quantités de déchets qu'ils ont jetés.

##### ▫ Sensibilisation et compostage dans les écoles

Comme l'année précédente, le SICTOM de la Région d'Auneau a proposé à l'ensemble des écoles primaires des animations de ½ journée par classe sur le compostage.

12 classes, soit environ 300 enfants, ont été sensibilisées.



##### ▫ Compostage dans les écoles

2 écoles primaires et 2 collèges compostent les déchets de la cantine. Pour intégrer ce nouveau geste dans les habitudes des élèves et des employés, il a été décidé de commencer avec certains fruits et légumes sans sauce. Les consignes seront élargies en fonction de la motivation des participants et du bon fonctionnement du composteur.

Des réflexions sont en cours avec d'autres écoles pour étendre ce dispositif en 2015.



▫ Compostage en habitat collectif

En 2014, suite de l'opération initiée par notre syndicat en partenariat avec l'Habitat Eurélien, la commune de Voves et le Conseil Général (rappel, cette action de compostage en habitat collectif concerne 20 logements à Voves).

En 2014, une réunion avec les habitants a eu lieu pour effectuer le transfert du compost dans le bac de maturation.



### **3.3. Les déchets des collectivités**

▫ Les déchets du SICTOM

Lors de la mise en place du nouveau Comité syndical, il a été demandé aux délégués qui le souhaitent, leur accord pour recevoir les documents (convocations, compte-rendu..) par mail. 50 % des délégués ont accepté. Tous les documents sont également transmis par mail aux Mairies et aux Communautés de Communes.



▫ Les déchets des Mairies et des Communautés de Communes

Dans le cadre du programme de prévention, il a été proposé aux élus des réunions sur le thème de l'éco-exemplarité. Ces réunions ont été réalisées par M. CHALOT.

L'objectif était d'amener les élus à réfléchir sur la prévention des déchets et de les inciter à travailler sur cette thématique en 2015.

24 collectivités ont participé à au moins une réunion et 5 collectivités ont signé une charte avec le SICTOM.

### **3.4. Autres actions du programme**

▫ Réalisation d'articles pour les bulletins municipaux à la demande des communes

▫ Défis « Familles à Énergie Positive »

Suite à une réunion organisée par le « point info énergie » et le syndicat, 5 familles ont accepté de se lancer dans un défi concernant la Prévention des déchets. 2 sont allées jusqu'au bout de la démarche.

▫ Déchets des entreprises

Afin de relancer l'action sur les déchets des entreprises, le SICTOM a participé à plusieurs réunions avec la CMA.

## **4. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)**

L'année 2013 avait été une année charnière pour le SICTOM de la Région d'Auneau. En effet, le syndicat avait voté avant le 15 octobre, comme l'exige la loi, la mise en place de la TEOMI pour 2014.

Une première facturation a donc été envoyée via les impôts fonciers en octobre 2014. Elle concernait les levées des bacs de mars 2013 à mars 2014.

▫ Préparation de la facturation de la TEOMI

Au mois de janvier 2014, la DGFIP a transmis au SICTOM de la région d'Auneau 2 fichiers (un pour les communes d'Eure et Loir et un pour la commune d'Essonne) comprenant l'ensemble des adresses fiscales à compléter avec la partie incitative de la TEOMI. Pour cela, il a été nécessaire de terminer l'association des adresses fiscales avec la base de données des bacs.

▫ Consultation des données de facturation

Un module a été mis en place sur notre site internet afin que les habitants puissent consulter les données utilisées pour la facturation mais également celles de l'année en cours.

▫ Une communication renforcée :

Suite à la réception par les habitants de leur taxe sur le foncier bâti, dès le mois d'octobre et jusqu'à la fin décembre, le personnel du syndicat a pris beaucoup de temps afin de donner les informations et explications nécessaires, par téléphone, par mail et par courrier.

✚ Annexe 6.b : consultation des données pour le calcul de la TEOMI sur le site internet (p34)

✚ Annexe 6.d : guide de la TEOMI (p35)

Pour rappel, le règlement des collectes, le simulateur, le module de consultation des données sont disponibles sur le site internet du syndicat : [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)

## 5. La communication

En 2014 et comme les années précédentes, le SICTOM a organisé plusieurs actions de communication dont le but est d'informer et de sensibiliser la population à la prévention, à la collecte sélective et au recyclage des déchets ménagers.

### ➤ Mise en place de la taxe incitative

- Au verso des calendriers 2014, une information sur les incidences de ce nouveau mode de facturation était donnée.
- Le module de consultation des données a été ajouté sur le site internet courant 2014. Le simulateur est également toujours consultable sur le site.
- Un guide de la TEOMI avait été diffusé à l'ensemble des foyers du syndicat en septembre 2013.

### ➤ Tri, prévention et compostage : communication auprès des scolaires, des élus et tout public

- **Sensibilisation du jeune public**, notamment lors d'animations par demi-journée dans les classes : explications sur l'histoire des déchets, le fonctionnement des centres de traitement, pourquoi trier, comment composter.  
Supports pédagogiques : malles « Rouletaboule » et « GARDIGAME »  
20 classes concernées - plus de 470 enfants sensibilisés



- **Sensibilisation tout public (scolaires, élus,...)**

Des visites du Centre de Tri de Rambouillet ont été organisées pour plus de 370 élèves et 50 adultes et accompagnateurs.

Environ 150 élèves / accompagnateurs et 60 autres adultes et élus ont visité l'Usine d'Incinération et la plate-forme de traitement des mâchefers

Les nouveaux élus ont pu visiter le Centre de Tri de Rambouillet et l'Usine d'Incinération (18 octobre et 28 octobre 2014) avec la démonstration d'une caractérisation de la collecte des emballages et journaux magazines recyclables.



➤ **Autres supports de communication :**

▪ **Dossier pour les nouveaux élus.**

Un dossier présentant l'organisation et le fonctionnement du syndicat a été remis à tous les délégués lors de la première Assemblée Générale.

▪ **Calendrier 2014**

Ils ont été distribués dans tous les foyers du SICTOM. Ils sont également disponibles sur le site internet.

✚ Annexe 6.a : le calendrier 2014 (p33)

▪ **Autocollants de refus**

Lors des collectes sélectives, en cas de bac non conforme, les agents de collectes déposent un autocollant « bac sélectif non conforme », afin d'informer les habitants de la non-conformité de leur bac au tri. Les habitants peuvent ensuite contacter le SICTOM pour connaître la raison du refus.

✚ Annexe 6.c : autocollant « Refus de collecte » (p35)

▪ **Le site internet : [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)**

Le site continue à être très visité : 41 853 visites en 2014 avec 112 058 pages vues.

17 300 documents ont été téléchargés (calendriers, guides du tri...).

➤ **Accueil téléphonique**

- Répondre aux réclamations diverses concernant les collectes (appels nombreux, notamment lors de la campagne de vérification des bacs pour limiter les refus).
- Gérer les interventions concernant les bacs d'ordures ménagères et sélectifs (échanges, nouvelles demandes...)
- Expliquer le mode de facturation notamment suite aux envois, par les services fiscaux, de la taxe foncière sur laquelle est appelée la TEOMI. (Durée des appels relativement longs car nécessitant beaucoup de pédagogie pour expliquer la démarche du syndicat).

➤ **Représentation du Syndicat par le Président et les élus :**

- Représentation du Président et des élus aux diverses instances : Conseil Général, SITREVA...
- Rencontres avec les services fiscaux et réunions à BERCY pour la mise en place de la tarification incitative.
- Participation aux réunions d'information sur le "Programme Local de Prévention des Déchets" et la TEOMI : Conseil Général 28, ADEME, services fiscaux.

## 6. Les indicateurs financiers

### 6.1. Coûts du service de collecte et d'élimination des déchets

Les coûts de collectes (tarif SEMAER 2014 TTC)

	FORFAITS 2014	TARIFS 2014
<b>Collecte des Emballages / JM</b>		
Forfait mensuel	18 180,24 €	
Coût à la tonne		68,86 €
Coût au km		0,35 €
<b>Collecte du Verre</b>		
Coût à la tonne		68,44 €
<b>Collecte des Ordures Ménagères</b>		
Forfait mensuel	49 103,80 €	
Coût à la tonne		44,22 €
Coût au km		0,44 €
<b>Bacs pucés (Ordures Ménagères)</b>		
Forfait mensuel location maintenance	18 372,44 €	
Forfait mensuel puces	958,99 €	

Les coûts de traitement : tri, incinération et déchetteries (tarif SITREVA 2014 TTC)

	FORFAITS 2014	TARIFS 2014
<b>TRAITEMENT des Emballages / JM</b>		
Forfait mensuel Quai de transfert	20 760,59 €	
Coût à la tonne		302,59 €
<b>TRAITEMENT du Verre</b>		
Coût à la tonne		0,00 €
<b>TRAITEMENT des Ordures Ménagères</b>		
Coût à la tonne		119,21 €
<b>Apports en déchetteries</b>		
	FORFAITS 2014	TARIFS 2014
Forfait mensuel Haut de quai (gardiennage)	35 474,36 €	
<b>Coûts par matière</b>		
Encombrants - Tout-venant		154,52 €
Bois		54,77 €
Déchets verts		52,95 €
Gravats propres		28,82 €
Gravats à trier		74,31 €
DMS		706,22 €
Autres déchets (cartons, métaux..)		24,89 €
<b>Forfait structure SITREVA</b>		
Coût mensuel	26 425,91 €	

## 6.2. Recettes et aides perçues

<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative 2014</b>	
Communauté de Communes de L'Etampois Sud Essonne	462 313 €
Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise	1 388 660 €
Communauté de Communes de la Beauce de Janville	1 000 544 €
Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne	1 008 483 €

<b>Redevance spéciale 2014</b>	
Collecte des déchets non assujettis à la TEOMI	162 546.57 €

<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>744 790.38 €</b>
Reversements filières	52 032.48 €
Eco-Emballage et Eco-Folio	545 958.82 €
Reversements ADEME	49 830.00€
Déchetteries (retour SITREVA) :	
Fréquentation autres syndicats (inter-déchetteries)	75 473.30 €
Apports des artisans	21 495.78 €

## 6.3. Le Compte Administratif 2014

### Résultats de l'exercice 2014 :

#### Fonctionnement :

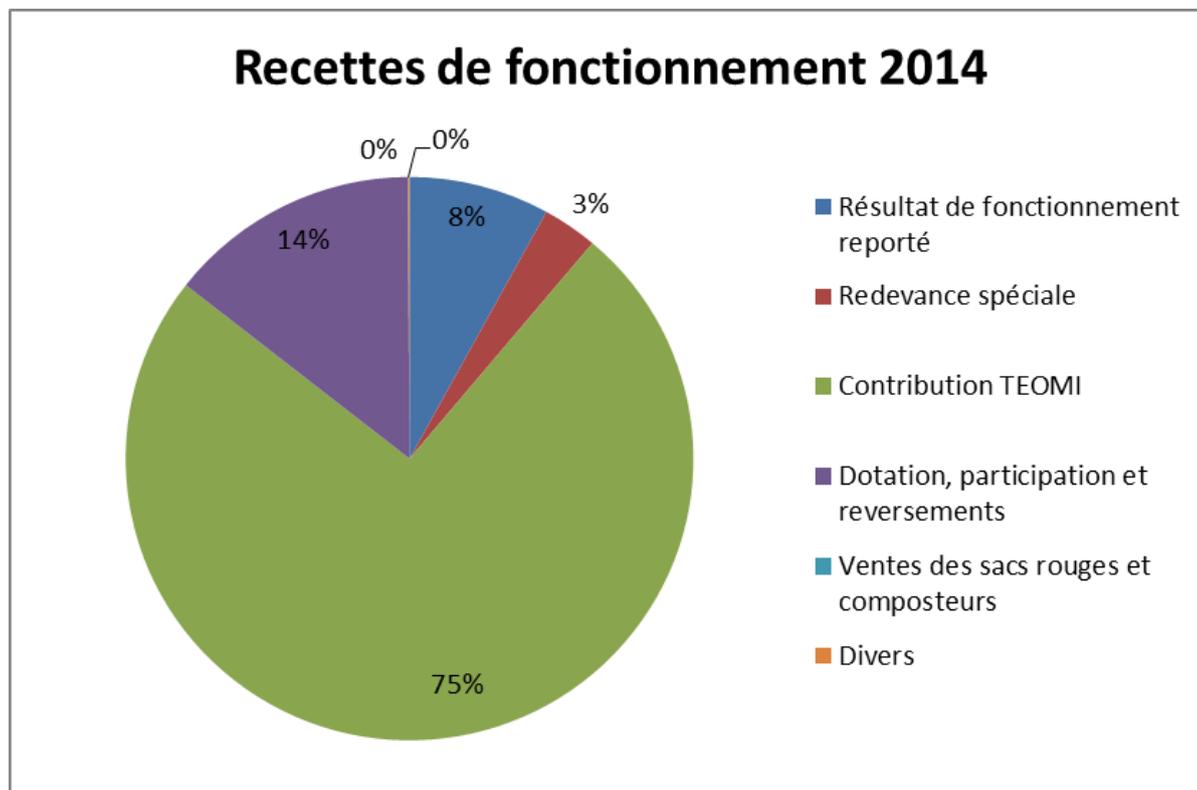
**Dépenses :** 4 937 661,06 €

**Recettes :** 5 187 169,26 €

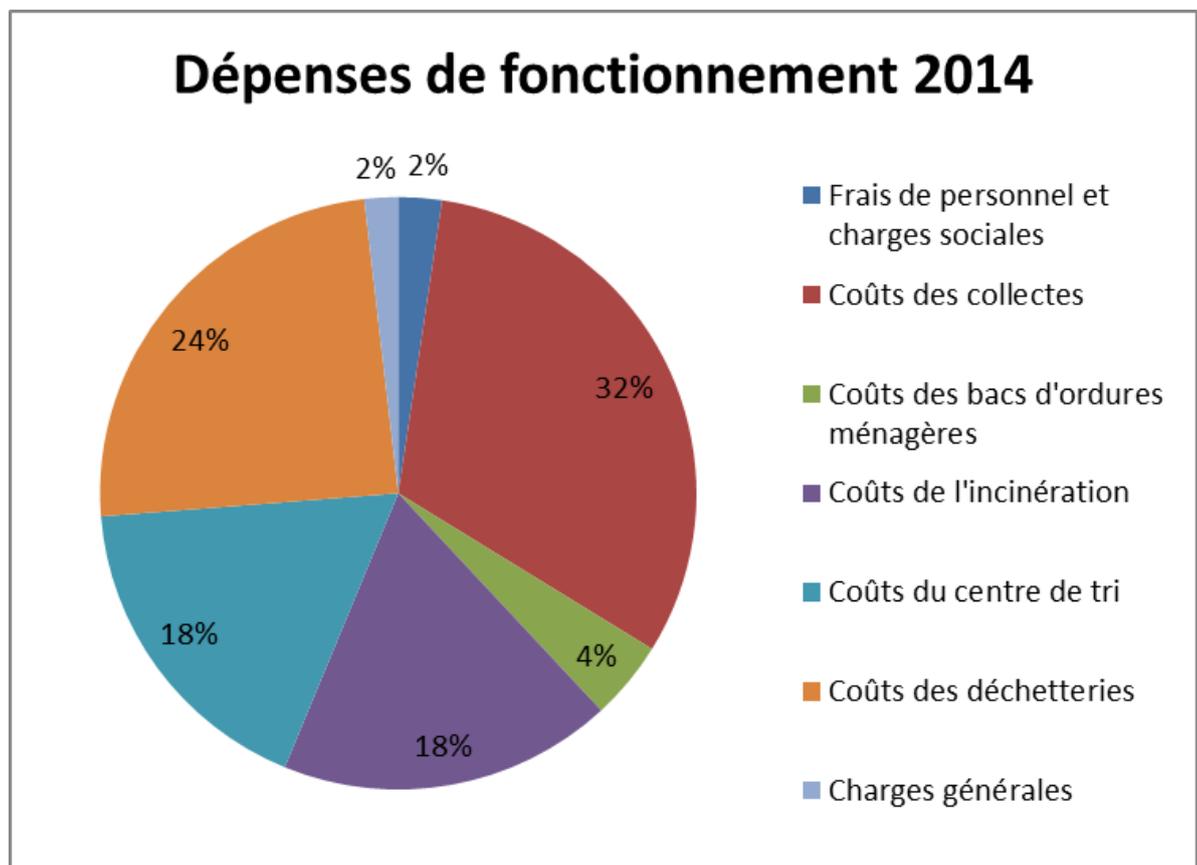
#### Investissement :

**Dépenses :** 70 547,10 €

**Recettes :** 75 849,99 €



**Total des recettes de fonctionnement 2014 : 4 937 661.06 €**



**Total des dépenses de fonctionnement 2014 : 5 187 169.26 €**

Annexe 7 : Détails par chapitre du Compte Administratif 2014 (p36 à 40)

## **7. Les marchés en cours**

Il n'y a pas eu de nouvelles attributions de marchés en 2014.

Pour rappel, voici les deux marchés en cours :

▫ **Marché de collectes des déchets ménagers**

Date de notification : 27 octobre 2011

Attribution : SEMAER – VERT LE GRAND

Durée du marché : 5 ans à compter du 10 novembre 2011.

Renouvelable au maximum deux fois pour une durée unitaire de 12 mois sur décision expresse du SICTOM de la région d'Auneau.

▫ **Marché de fourniture de bacs pour la collecte sélective des Emballages et Journaux Magazines du SICTOM de la région d'Auneau**

Date de notification : 9 juillet 2013

Attribution : SEMAER – VERT LE GRAND

Durée du marché :

La quantité maximale sera plafonnée à un montant global de 90 000 €.

---

Toutes ces informations sont à retrouver sur le site internet :  
les calendriers des collectes par commune, le guide du tri, des informations sur les  
déchets collectés et leur traitement....

**[www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)**



## Table des annexes

<b>Annexe 1</b>	Jours de collectes des ordures ménagères et sélectives (au 1 <sup>er</sup> janvier 2014)	p. 25
<b>Annexe 2</b>	Bilan des collectes d'ordures ménagères, d'emballages – journaux/magazines, de verre en apport volontaires et des déchetteries, en 2013 et 2014	p. 26
<b>Annexe 3</b>	Extrait du Compte Rendu d'Exploitation 2014 de SEMAER	p. 27-28
<b>Annexe 4</b>	Tableau des caractérisations 2014	p. 29
<b>Annexe 5</b>	Les déchetteries :	
	5.a Jours d'ouverture des déchetteries	p. 30
	5.b Tonnages par déchetterie	p. 30
	5.c Tonnages par matière et par mois	p. 31
	5.d Fréquentations par déchetterie	p. 31
	5.e Moyenne des apports par visite	p. 32
	5.f Moyenne des apports par habitant	p. 32
<b>Annexe 6</b>	Documents de communication	
	6.a Calendrier 2014	p. 33
	6.b La consultation des données pour le calcul de la TEOMI sur le site internet	p. 34
	6.c Autocollant « refus de collecte »	p. 35
	6.d Extraits du guide de la TEOMI	p. 35
<b>Annexe 7</b>	Compte Administratif 2014 (détails par chapitre)	
	7.a Dépenses de fonctionnement	p. 36-37
	7.b Recettes de fonctionnement	p. 38
	7.c Dépenses d'investissement	p. 39
	7.d Recettes d'investissement	p. 40
<b>Annexe 8</b>	Dotation des bacs pucés d'ordures ménagères	p. 41
<b>Annexe 9</b>	Dotation des bacs de collecte sélective	p. 41

**Annexe 1 Jours de collectes (collectes ordures ménagères et sélectives) au 01/01/2014**

	Communes	Collecte Ordures Ménagères	Collecte Sélective	Semaines Paires	Semaines Impaires
		2014	2014		
1	ALLAINES MERVILLIERS	jeudi	jeudi		x
2	ALLONNES	mercredi	lundi	x	
3	ANGERVILLE	mardi	mardi		x
4	ARDELU	mardi	lundi	x	
5	AUNAY sous AUNEAU	mardi	mardi	x	
6	AUNEAU	vendredi	jeudi	x	
7	BAIGNOLET	lundi	mercredi		x
8	BARMAINVILLE	jeudi	mardi		x
9	BAUDREVILLE	mercredi AM	mercredi	x	
10	BEAUVILLIERS	lundi	vendredi	x	
11	BEVILLE le COMTE	mercredi	mardi	x	
12	BOISVILLE la St Père	mercredi	lundi	x	
13	BONCE	mercredi	lundi		x
14	CHAPELLE d'AUNAINVILLE	mardi	mardi	x	
15	CHATENAY	vendredi	lundi	x	
16	DENONVILLE	vendredi AM	lundi	x	
17	FAINS la FOLIE	lundi	mercredi		x
18	FRESNAY l'EVEQUE	jeudi	vendredi		x
19	GARANCIERES en BEAUCE	vendredi	lundi	x	
20	GERMIGNONVILLE	lundi	mercredi		x
21	GOMMENVILLE	mardi	mardi		x
22	GOUILLONS	vendredi AM	vendredi		x
23	GUILLEVILLE	jeudi	vendredi		x
24	INTREVILLE	mercredi AM	mardi		x
25	JANVILLE	jeudi	jeudi		x
26	LE GUE de LONGROI	mercredi	jeudi	x	
27	LE PUISET	mercredi AM	vendredi	x	
28	LETHUIN	vendredi	lundi	x	
29	LEVESVILLE la CHENARD	mercredi AM	vendredi		x
30	LOUVILLE la CHENARD	vendredi	lundi	x	
31	MAISONS	mardi	lundi	x	
32	MEROUVILLE	mercredi AM	mardi		x
33	MOINVILLE la JEULIN	mercredi	mercredi	x	
34	MONDONVILLE ST JEAN	vendredi AM	mercredi	x	
35	MONTAINVILLE	mercredi	lundi		x
36	MORAINVILLE	vendredi AM	mercredi	x	
37	MOUTIERS en BEAUCE	lundi	vendredi	x	
38	NEUVY en BEAUCE	mercredi AM	vendredi		x
39	OINVILLE Sous AUNEAU	vendredi AM	mardi	x	
40	OINVILLE St LIPHARD	jeudi	vendredi		x
41	ORLU	vendredi	lundi	x	
42	OUARVILLE	mercredi	mardi	x	
43	OYSONVILLE	vendredi	lundi	x	
44	PEZY	mercredi	lundi		x
45	POINVILLE	jeudi	vendredi	x	
46	PRASVILLE	lundi	vendredi	x	
47	RECLAINVILLE	mercredi	lundi	x	
48	ROINVILLE sous AUNEAU	mardi	mercredi	x	
49	ROUVRAY St DENIS	mercredi AM	mardi		x
50	ROUVRAY St FLORENTIN	lundi	lundi		x
51	SAINVILLE	vendredi	mardi	x	
52	SANTEUIL	mercredi	mercredi	x	
53	St LEGER des AUBES	mercredi	mercredi	x	
54	THEUVILLE	mercredi	lundi		x
55	TOURY	jeudi	jeudi		x
56	TRANCRAINVILLE	jeudi	vendredi		x
57	UMPEAU	mercredi	jeudi	x	
58	VIABON	lundi	mercredi		x
59	VIERVILLE	vendredi	lundi	x	
60	VILLARS	lundi	lundi		x
61	VILLEAU	lundi	lundi		x
62	VILLENEUVE ST NICOLAS	lundi	lundi		x
63	VOVES	lundi	lundi		x
64	YMONVILLE	lundi	vendredi	x	

**Annexe 2 Bilan des collectes d'ordures ménagère, d'emballages, de verre et de déchetteries, en 2013 et 2014****BILAN collectes OM - emballages JM - verre - déchetteries****comparatif 2014 / 2013**

mois	collectes en tonnes OM		collectes en tonnes verre A.V.		collectes en tonnes Emballages		collectes en tonnes Déchetteries		collectes en tonnes Total		Différences en tonnes toutes collectes confondues
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	
janvier	628,22	633,16	105,68	99,36	167,50	186,78	595,37	800,95	1 496,77	1 720,25	223,48
février	519,46	525,08	84,60	77,74	145,44	150,96	627,21	667,14	1 376,71	1 420,92	44,21
mars	570,16	554,06	83,64	88,16	157,82	167,74	717,50	1 073,96	1 529,12	1 883,92	354,80
avril	595,58	582,96	86,54	88,82	176,00	171,66	1 114,31	1 331,23	1 972,43	2 174,67	202,24
mai	639,38	594,12	126,54	103,12	179,26	173,52	1 418,51	1 152,27	2 363,69	2 023,03	- 340,66
juin	581,52	601,46	87,90	97,26	162,78	173,98	1 169,13	1 270,18	2 001,33	2 142,88	141,55
juillet	653,40	646,16	112,62	108,14	184,22	168,06	1 261,09	1 160,01	2 211,33	2 082,37	- 128,96
août	575,22	550,86	113,34	106,72	153,44	137,38	1 275,33	1 463,52	2 117,33	2 258,48	141,15
septembre	588,00	623,56	85,06	83,68	176,80	178,36	1 028,47	1 318,51	1 878,33	2 204,11	325,78
octobre	644,08	637,66	103,70	102,28	186,66	170,98	1 097,61	1 087,21	2 032,05	1 998,13	- 33,92
novembre	584,82	546,76	78,80	82,86	163,74	151,86	749,83	799,67	1 577,19	1 581,15	3,96
décembre*	607,60	634,22	107,68	89,56	181,92	177,08	507,08	628,88	1 404,28	1 529,74	125,46
régularisation*								50,39			
total/années	7 187,44	7 130,06	1 176,10	1 127,70	2 035,58	2 008,36	11 561,44	12 803,92	21 960,56	23 019,65	1 059,09

comparatif 2014/ 2013

	2013	2014	différence
OM	7 187,44	7 130,06	- 57,38
verre A.V.	1 176,10	1 127,70	- 48,40
Emballages JM	2 035,58	2 008,36	- 27,22
Déchetteries	11 561,44	12 803,92	1 242,48
Total	21 960,56	23 070,04	1 109,48

poids 2014 par habitant

base habitants 2014 (36571 habitants)	
kg/habitant par an	kg/habitant par jour
194,96	0,53
30,84	0,08
54,92	0,15
350,11	0,96
630,83	1,73

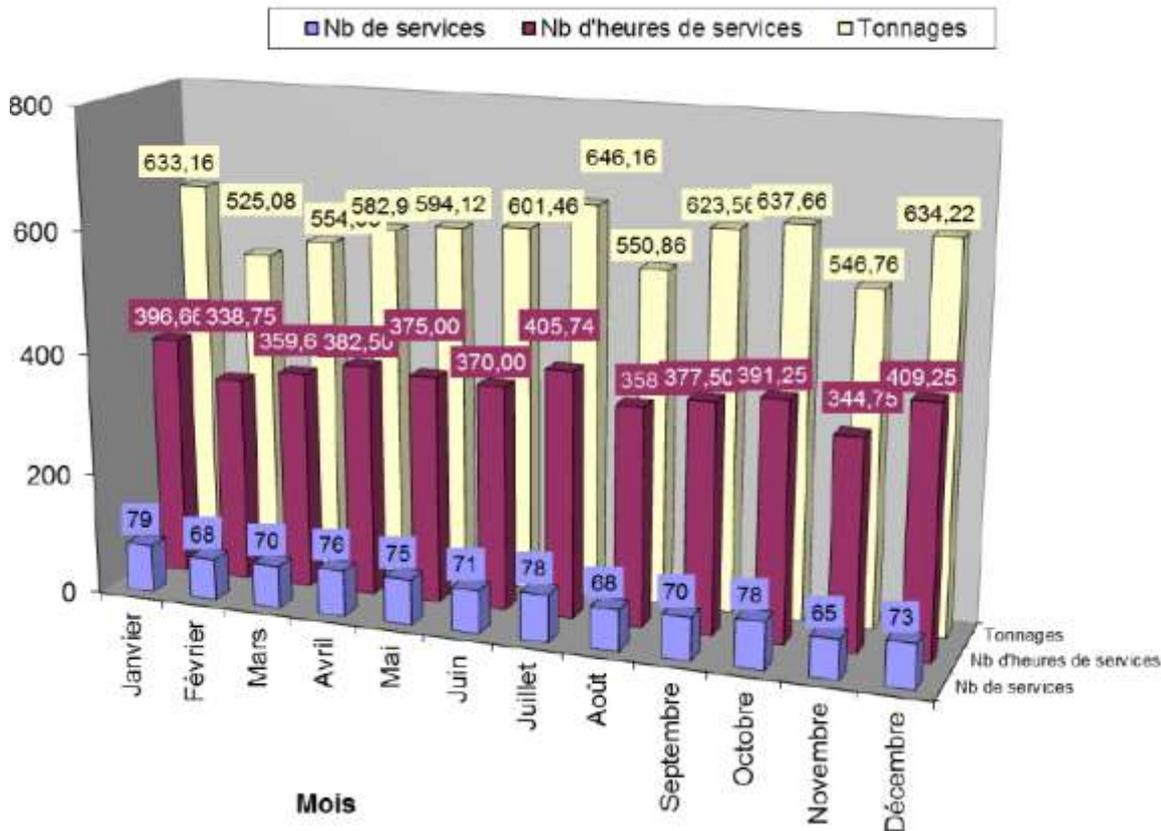
OM Ordures Ménagères  
 verre AV Verre en Apport Volontaire  
 Emballages JM Emballages + journaux magazines  
 Déchetteries total des 5 déchetteries

\* régularisation

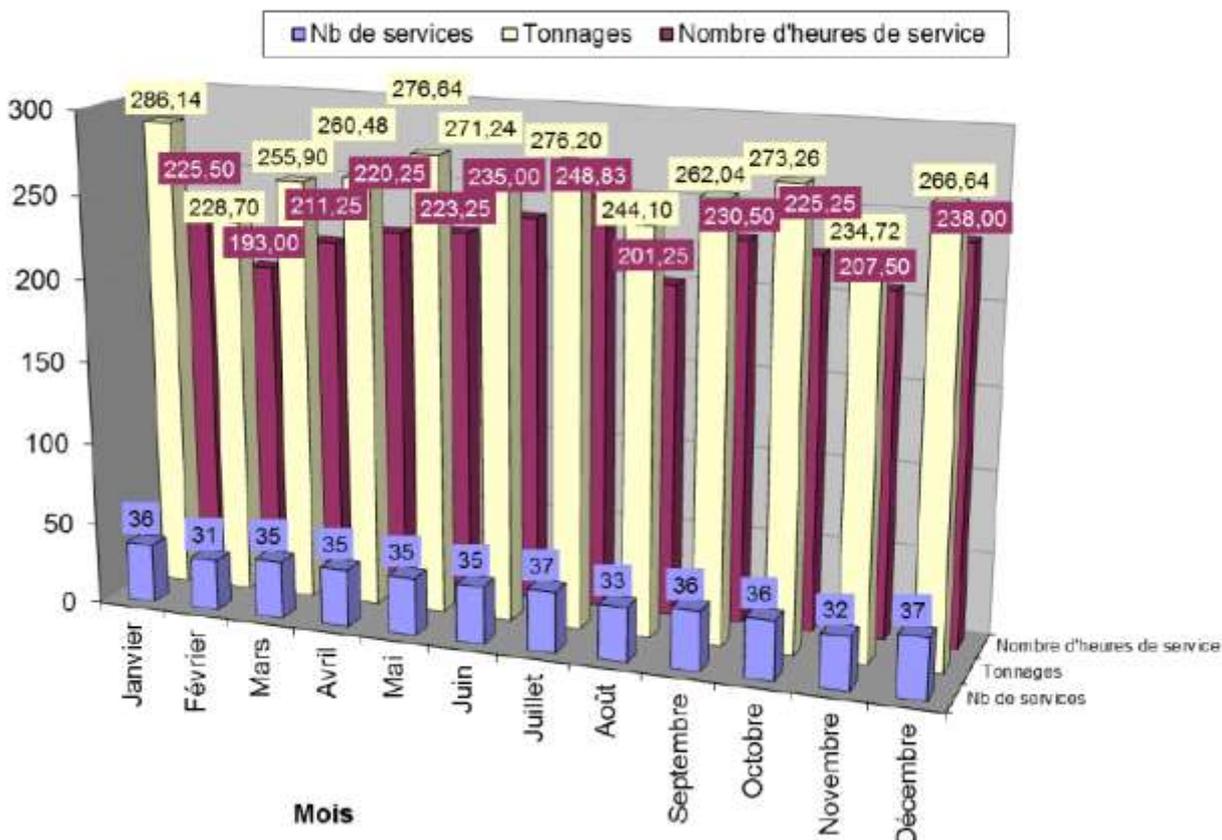
Déchetteries : ajout DMS 2014 : 50,39

**Annexe 3 Extraits du compte rendu annuel d'exploitation 2014 du prestataire de collecte : SEMAER (collectes ordures ménagères, collecte sélective, verre)**

**Données Exploitation 2014 : Ordures Ménagères**

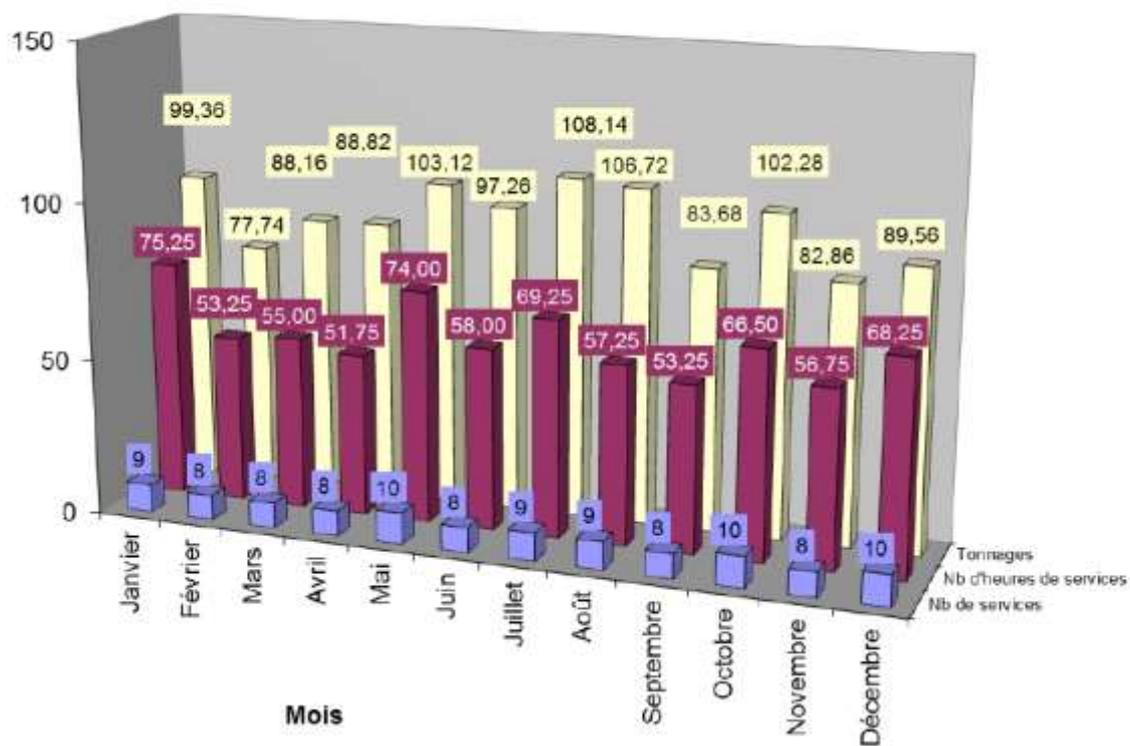


**Données Exploitation 2014 : Collecte Sélective**



### Données Exploitation 2014 : Collecte Sélective (Verre)

■ Nb de services ■ Nb d'heures de services ■ Tonnages



**Annexe 4 Tableau des caractérisations en 2014** (dates, lieux de prélèvements et pourcentages de refus)

## caractérisations 2014

Communes/taux de refus

lundis s paires tournée SA 1	Allonnes	14-avr. 13,51%	15 sepr 8,99%
	Boisville la St Père		
	Louville la Chenard		
	Reclainville		

lundis s paires tournée SA 4	Ardelu	23-juin 8,45%	27-oct. 13,86%
	Châtenay		
	Denonville		
	Garancières en Beauce		
	Léhuin		
	Maisons		
	Orlu		
Oysonville			
Vierville			

lundis s impaires tournée SA 9	Rouvray Saint Florentin	28-juil. 10,67%	3-nov. 8,87%
	Villars		
	Villeau		
	Voves (50 % envr et hameaux)		
	Theuville		
	Pézy		
Villeneuve Saint Nicolas			

lundis s impaires tournée SA 12	Hameaux de Voves	30-juin 6,33%	17-nov. 11,64%
	Voves (50 % envr)		
	Montainville		
	Boncé		

mardis s paires tournée SA 2	Aunay sous Auneau	22-avr. 23,38%	25-nov. 11,07%
	La Chapelle d'Aunainville		
	Sainville		

mardis s paires tournée SA 5	Béville le Comte	13-mai 16,44%	19-août 17,18%
	Ouarville		
	Oinville sous Auneau		

mardis s impaires tournée SA 10	Angerville (80 % envr)	14-janv. 16,77%	23-sept. 10,07%

mardis s impaires tournée SA13	Angerville (20 % envr)	12 aout 12,57%	16-déc. 8,91%
	Hameaux d'Angerville		
	Barmainville		
	Gommerville		
	Intreville		
	Mérouville		
	Rouvray St Denis		

## moyenne taux de refus 2014 : 13,42 %

mercredis s. paires tournée SA 6	Roinville sous Auneau	11-juin 13,34%	15-oct. 18,92%
	Moinville la Jeulin		
	Santeuil		
	Saint Léger des Aubées		
	Baudreville		
	Mondonville Saint Jean		
Morainville			

mercredis s. impaires tournée SA 14	Baignolet	9-avr. 10,13%	
	Fains la Folie		
	Germignonville		
	Viabon		

jeudis s paires tournée SA 3	Le Gué de Longroi	07 aout 11,75%	02-oct 8,58%
	Umpeau		
	Auneau (15 % envr)		

jeudis s paires tournée SA 7	Auneau (85 % envr)	10-juil 10,87%	30-oct 8,37%

jeudis s impaires tournée SA 11	Janville	19-juin 21,49%	4-déc. 11,92%
	Allaines Mervilliers		

jeudis s impaires tournée SA 15	Toury	17-juil. 16,44%	

vendredis s paires tournée SA 8	Poinville	4-avr. 16,88%	28-nov. 19,41%
	Beauvilliers		
	Moutiers en Beauce		
	Prasville		
	Ymonville		
	Le Puiset		

vendredis s impaires tournée SA 16	Fresnay l'Evêque	23-mai 16,79%	10-oct. 12,18%
	Guilleville		
	Oinville St Liphard		
	Gouillons		
	Levesville la Chenard		
	Neuvy en Beauce		
	Trancrainville		

## BILAN caractérisations 2014

échantillons caractérisés :	
poids total	1 526,10
poids valorisé	1 321,30
poids des refus	204,80

% des produits valorisés et des refus :

produits valorisés	%
Acier	5,74%
Aluminium	0,68%
Carton ondulé imprimé	3,21%
Carton ondulé brun	7,14%
Carton non emballages	0,54%
carton plats et imprimés	11,56%
Briques alimentaires	2,25%
PET cristal	5,37%
PET couleur	4,12%
PEHD	4,49%
Journaux Magazines	41,49%
<b>total valorisé</b>	<b>86,58%</b>

refus	%
sacs fermés OM & emballages	0,99%
gros refus	2,57%
films plastiques	1,55%
multiplastiques	3,98%
verre entier	0,62%
ferrailles	0,90%
chaussures	0,05%
vêtements	0,28%
gravats/moquette...	0,12%
catalogue ss film plastique	0,93%
papiers/cartons mouillés	0,00%
bois	0,12%
bidons huile	0,07%
verre pilé et fines OM et embal.non	1,19%
<b>total refus</b>	<b>13,42%</b>

**ANNEXE 5 Les déchetteries****Annexe 5.a. Jours d'ouverture des déchetteries du SICTOM de la Région d'Auneau**

déchèteries	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	nb de jours d'ouverture
ANGERVILLE (01.64.95.39.39)	F	F	O	O	O	O	F	4
JANVILLE (02.37.90.11.46)	O	O	F	F	O	O	F	4
OUARVILLE (02.37.22.15.48)	O	F	F	O	F	O	F	3
ROINVILLE (02.37.31.78.87)	O	O	F	O	O	O	F	5
VOVES (02.37.99.27.51)	O	O	O	F	F	O	F	4
<b>horaires uniques été et hiver</b>			<b>matin</b>	<b>9 h à 12 h 45</b>				
			<b>A.M.</b>	<b>14 h à 17 h 45</b>				
<b>légende :</b>	<b>O</b>	<b>ouverture toute la journée</b>						
	<b>F</b>	<b>fermé</b>						

**Annexe 5.b. Variation des tonnages par déchetterie de 2009 à 2014**

déchetteries	variations des tonnages (années 2009 à 2014)										
	2 009	2010	% d'écart 2009/2010	2011	% d'écart 2010/2011	2012	% d'écart 2011/2012	2013	% d'écart 2012/2013	2014	% d'écart 2013/2014
Angerville	2 100,10	2 026,43	-3,51%	2 297,35	-13,37%	2 113,32	8,01%	2 183,21	3,20%	2289,43	4,87%
Ouarville	1 306,66	1 230,39	-5,84%	1 256,26	-2,10%	1 137,42	9,46%	1 073,66	-5,94%	1418,21	32,09%
Janville	2 048,16	1 914,52	-6,52%	2 034,36	-6,26%	2 087,85	-2,63%	2 128,35	1,90%	2276,51	6,96%
Roinville	4 267,38	4 201,71	-1,54%	4 855,63	-15,56%	4 460,27	8,14%	4 544,18	1,85%	4874,16	7,26%
Voves	1 364,25	1 291,76	-5,31%	1 398,71	-8,28%	1 415,62	-1,21%	1 632,03	13,26%	1945,60	19,21%
<b>total</b>	<b>11 086,55</b>	<b>10 664,81</b>	<b>-3,80%</b>	<b>11 842,31</b>	<b>-11,04%</b>	<b>11 214,48</b>	<b>5,30%</b>	<b>11 561,44</b>	<b>3,00%</b>	<b>12803,91</b>	<b>10,75%</b>

**Annexe 5.c. Tonnages par matière par mois déposés en déchetteries (2013 et 2014)**

matières/mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total/an	différence 2013/2014
Touvenants 2013	190,68	177,92	190,30	271,42	332,70	244,66	276,18	268,20	202,02	231,80	212,55	116,68	2 715,11	- 49,05
Touvenants 2014	228,30	181,02	239,52	253,88	225,78	231,20	250,88	293,88	235,30	199,36	186,38	140,56	2 666,06	
bois 2013	88,32	76,92	92,22	132,46	162,81	129,46	145,44	142,40	104,32	126,60	56,38	67,68	1 325,01	119,37
bois 2014	117,84	93,56	133,80	155,36	115,42	130,54	150,48	152,36	125,90	119,38	81,66	68,08	1 444,38	
déchets verts 2013	58,64	43,88	111,66	196,50	397,94	321,66	327,80	321,36	234,04	315,72	201,26	111,32	2 641,78	749,97
déchets verts 2014	131,14	95,10	235,54	321,26	321,10	384,31	355,82	425,34	431,84	305,78	241,00	143,52	3 391,75	
gravats propres 2013	115,26	172,10	140,50	291,22	291,42	261,44	268,03	256,58	262,51	213,10	126,98	94,44	2 493,58	321,16
gravats propres 2014	128,73	146,44	231,21	376,98	274,68	299,57	189,80	316,13	308,11	244,98	162,81	135,30	2 814,74	
gravats à trier 2013	69,32	94,98	117,10	133,62	114,58	130,50	143,42	187,54	125,18	132,50	84,84	70,20	1 403,78	55,86
gravats à trier 2014	101,26	95,54	144,06	122,24	148,24	131,90	128,00	162,80	140,08	129,22	76,92	79,38	1 459,64	
cartons 2013	8,66	8,52	10,02	11,70	15,36	14,38	14,12	13,22	9,78	14,04	10,64	4,40	134,84	15,58
cartons 2014	13,24	11,94	13,42	13,10	9,60	14,50	13,28	18,72	9,52	11,64	10,66	10,80	150,42	
métaux 2013	36,00	22,98	29,18	37,98	63,16	35,08	44,58	38,48	52,46	32,22	29,50	21,04	442,66	41,80
métaux 2014	46,74	19,34	42,12	58,58	32,14	51,20	39,44	61,50	37,00	48,84	15,70	31,86	484,46	
DEEE 2013	23,812	24,471	20,362	32,048	30,758	24,966	33,343	36,046	32,439	23,228	22,437	17,038	320,948	14,21
DEEE 2014	27,904	23,076	34,287	29,834	25,313	26,964	32,306	32,793	30,759	28,003	24,538	19,384	335,161	
DMS 2013	4,680	5,440	6,160	7,360	9,780	6,980	8,180	11,500	5,720	8,400	5,240	4,280	83,720	- 26,41
DMS 2014*	5,800	1,120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50,390	57,310	
total 2013	595,372	627,211	717,502	1 114,308	1 418,508	1 169,126	1 261,093	1 275,326	1 028,469	1 097,608	749,827	507,078	11 561,43	1 242,49
total 2014	800,954	667,136	1 073,957	1 331,234	1 152,273	1 270,184	1 160,006	1 463,523	1 318,509	1 087,203	799,668	679,274	12 803,92	

**Annexe 5.d. Variation des fréquentations par déchetterie de 2009 à 2014**

déchetteries	variations des fréquentations (années 2009 à 2014)										
	2 009	2010	% d'écart 2009/2010	2011	% d'écart 2010/2011	2012	% d'écart 2011/2012	2013	% d'écart 2012/2013	2014	% d'écart 2013/2014
Angerville	19 854	19 225	-3%	20 841	8%	19 258	-8%	20 239	5%	20 857	3%
Ouarville	8 655	8 966	4%	8 994	0%	8 466	-6%	8 699	3%	9 813	13%
Janville	23 439	21 278	-9%	21 365	0%	22 441	5%	23 013	3%	24 636	7%
Roinville	41 506	38 816	-6%	40 869	5%	39 648	-3%	40 808	3%	46 156	13%
Voves	18 017	16 008	-11%	17 901	12%	16 404	-8%	19 391	18%	20 616	6%
total	111 471	104 293	-6%	109 970	5%	106 217	-3%	112 150	6%	122 078	9%

**Annexe 5.e. Moyenne des apports par visite (en Kg)**

déchetteries	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Angerville	105,78	105,41	110,23	109,74	107,87	109,77
Ouarville	150,97	137,23	139,68	134,35	123,42	144,52
Janville	87,38	89,98	95,22	93,04	92,48	92,41
Roinville	102,81	108,25	118,81	112,50	111,36	105,60
Voves	75,72	80,69	78,14	86,30	84,16	94,37
<b>total</b>	<b>99,46</b>	<b>102,26</b>	<b>590,75</b>	<b>107,69</b>	<b>103,09</b>	<b>105,58</b>

**Annexe 5.f. Moyenne des apports par habitant (en Kg)**

*Base population 2013 : 36 571 habitants*

déchetteries	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Angerville	57,43	55,41	62,82	57,79	59,70	62,60
Ouarville	35,73	33,64	34,35	31,10	29,36	38,78
Janville	56,00	52,35	55,63	57,09	58,20	62,25
Roinville	116,69	114,89	132,77	121,96	124,26	133,28
Voves	37,30	35,32	38,25	38,71	44,63	53,20
<b>total</b>	<b>303,15</b>	<b>291,62</b>	<b>323,82</b>	<b>306,65</b>	<b>316,14</b>	<b>350,11</b>

## Annexe 6 Documents de communication

### Annexe 6.a Calendrier des collectes

(Téléchargeable sur le site : [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com))

**FRESNAY L'ÉVEQUE  
GUILLEVILLE  
ONVILLE ST LIPHARD  
TRANCRAINVILLE**  
ainsi que leurs habitants  
et leurs-dits

## 2014 SICTOM DE LA RÉGION D'AUNEAU

4 rue de la République - 28150 OUARVILLE - Tél. : 02 37 22 17 37 - Fax : 02 37 22 18 30  
E-mail : [sictom.ra@wanadoo.fr](mailto:sictom.ra@wanadoo.fr) - Site internet : [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)



**SICTOM**  
Région d'Auneau



- Collecte des **emballages/journaux/magazines le VENDREDI** tous les 15 jours
- ▲ Collecte des **des ordures ménagères le JEUDI** toutes les semaines

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 S	1 S	1 D	1 M	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 L
2 J	2 D	2 D	2 L	2 M	2 M	2 S	2 M	2 J	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 D	3 D	3 M	3 L	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 L	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 V	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 M	24 V
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 S	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V	31 L	31 L	31 S	31 D	31 M	31 J	31 D	31 V	31 V	31 V	31 M

● **BECKETTIERE** : Les horaires et les jours d'arrivées sont disponibles sur place, par téléphone ou sur [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com).

**JANVILLE** : Tél. : 02 37 90 11 46

**OUARVILLE** : Tél. : 02 37 22 15 48

**VOYEV** : Tél. : 02 37 99 37 51

**ROUVILLE S/AUNEAU** : Tél. : 02 37 51 78 67

**ANGREVILLE** : Tél. : 01 44 95 39 39

Création et impression : [www.ecoprintimedia.com](http://www.ecoprintimedia.com) -  - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. TOUTEMET 2014

# IMPORTANT

### INCIDENCE DU NOUVEAU MODE DE FACTURATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI)

Comme indiqué dans nos documents de communication distribués en 2012 et en 2013, le changement du mode de facturation de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera effectif sur votre taxe foncière 2014. La **TEOM incitative**, qui reste une taxe, sera **toujours prélevée par les services fiscaux sur votre taxe foncière**.

Indépendamment des efforts de réduction des déchets, certains verront leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative augmenter, pour d'autres elle diminuera.

En effet, jusqu'à présent, le calcul de la **TEOM était uniquement basé à 100 % sur la base du foncier bâti de chaque habitation**. Or, il existe de **grandes disparités sur cette base foncière** d'une commune à l'autre, voire d'une habitation à l'autre, dans une même commune.

Sachant que le **montant moyen** de la TEOM, payé par les habitants des communes de notre SICTOM, est de **100 € par personne et par an**, certains paient donc davantage que d'autres pour le même service.

Afin de corriger, en partie, ces disparités, le nouveau mode de calcul, intègre **une part fixe** qui ne sera plus calculée à 100 % sur la base du foncier bâti, mais sera calculée selon un pourcentage, défini chaque année par vote du Comité Syndical, (exemple 60 ou 70 %).

A cette part fixe s'ajoutera **un forfait annuel de 26 levées** du bac d'ordures ménagères. Selon les besoins de chacun, les levées au-delà du forfait seront facturées en sus.

Selon la loi qui régit la mise en place de la facturation incitative, la taxe globale prélevée en 2014, dans les 64 communes du syndicat ne doit pas être plus élevée que celle de 2013 (malgré les augmentations de la TVA qui passera à 10 % et celles liées aux coûts des collectes et du traitement des déchets).

Les augmentations comme les diminutions constatées par certains foyers, ne seront qu'un rééquilibrage, lissant en partie les inégalités des bases foncières et permettant de se rapprocher au mieux de la réalité du service.

**N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LE SITE INTERNET DU SICTOM AFIN DE CALCULER UNE ESTIMATION DE VOTRE TEOMI 2014 : [WWW.SICTOM-REGION-AUNEAU.COM](http://WWW.SICTOM-REGION-AUNEAU.COM)**

**Annexe 6.b Site Internet du SICTOM** : consultation des données pour le calcul de la TEOMI  
 Un site internet à la disposition de tous les habitants et des élus. [www.sictom-region-auneau.com](http://www.sictom-region-auneau.com)



Consultation des données de la période de facturation

N° d'invariant :

[Où trouver votre numéro d'invariant sur votre avis de taxe d'habitation](#)



Période de facturation : [ ] au [ ]

N° de référence bac	N° de puce	Volume bac	Nb levées	Tarif forfait	Nb levées incluses dans le forfait	Tarif levées supplémentaires	Détail des levées
[ ]	[ ]	120	23	59.00	26	1.70	<a href="#">détail</a>

Si vous êtes en habitat collectif, veuillez contacter votre propriétaire pour la répartition entre les logements.

[Page précédente](#)



Consultation des données de la période en cours

N° de bac :

**Annexe 6.c : Autocollant « refus de collecte » posé sur les bacs sélectifs non conforme**



**Annexe 6.d Guide de la TEOMI (extrait) Distribué dans tous les foyers en septembre 2013**

**Je trie  
Je composte  
Avec la TEOMI  
J'agis sur ma facture**

**GUIDE DE LA  
TARIFICATION INCITATIVE**

www.sictom-regio-auneau.com

**La NOUVELLE COLLECTE**

**Conteneurisation**

- + DE SÉCURITÉ des agents de collecte
- + DE PROPRIÉTÉ pour notre territoire

**Mise en place d'une nouvelle politique des déchets**  
 votée à l'unanimité en Comité syndical le 11 octobre 2011 par les élus du SICTOM

Lors du renouvellement du contrat de collecte, le Comité syndical a choisi de mettre en place une conteneurisation des ordures ménagères. Ce choix, qui répond à une demande du plus grand nombre de nos habitants, est motivé par des exigences d'hygiène et de salubrité publique (sans présence lors des jours de collecte d'objets éventuels sur les trottoirs...) ainsi que par les recommandations de la Cassa nationale de l'Assurance maladie des Travailleurs salariés concernant le personnel amené à collecter les déchets (recommandation P437 et R 388 modifiée de la CNAVTS).

Le Comité décide la mise en place d'une incitation afin d'encourager les habitants qui font des efforts (tri, compostage...).

**Le SICTOM s'engage dans la TARIFICATION INCITATIVE**

La réflexion globale des élus prend en compte les objectifs de **réduction de la production des déchets** fixés par la Grande loi de l'Environnement : mise en place d'un programme de prévention et réflexion sur un mode de tarification incitative.

**La TARIFICATION INCITATIVE :**

Ce nouveau système suscite une prise de conscience du coût du service public des déchets et de notre capacité à influencer positivement sur sa maîtrise par un comportement éco-responsable.

Un système

- + JUSTE
- + TRANSPARENT
- + RESPONSABLE
- + EFFICACE

**Pour réduire le volume des ordures ménagères :**

- Je trie les emballages recyclables, les journaux et magazines
- J'apporte le verre dans les bornes prévues à cet effet
- Je pratique le compostage
- J'apporte mes déchets végétaux, graviers, terrasses, encombrants etc. au déchèterie
- J'achète mieux ou différemment pour éviter le gaspillage alimentaire
- Je fais don à des associations ou je fais réparer mes objets au lieu de les jeter

**LA GESTION DES DONNÉES**

La collecte des bacs DM s'effectue par des camions équipés d'un système informatique embarqué. Il permet de lire les puces pour :

- identifier l'adresse
- enregistrer la date
- comptabiliser les levées

L'information est transmise au SICTOM via Internet et les enlèvements sont facturés à l'usager par le biais des feuilles d'impression locales.

La part variable (incitative) sera mentionnée sur une ligne différente de la part fixe de la TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

**LA FACTURATION**

**Actuellement > la TEOM**

Vous acquittez la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée, directement prélevée par les services fiscaux sur votre imposition (ancien 640). Ce sera encore le cas pour 2013.

**À partir de 2014 > la TEOMI**

**Mode de calcul**

**PART VARIABLE**  
Coût pour levées supplémentaires au-delà de 26 levées  
- 10 au coût d'incinération  
**Forfait de 26 levées 0€ :**  
- au volume du bac  
- au coût d'incinération

**PART FIXE**  
Coûts des services  
Administration  
Collecte  
Tri sélectif  
Déchèterie  
Fourniture des bacs

Le nombre de levées sera comptabilisé sur un an de mars à mars (ex : du 1er mars 2013 au 28 février 2014 pour la facturation 2014).

Les montants de la part fixe et de la part variable seront décidés chaque année par délibération du Comité syndical du SICTOM de la Région d'Auneau.

**MISE EN PLACE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative**

**11 octobre 2011**  
Mise en place d'une nouvelle politique des déchets votée à l'unanimité en Comité syndical par les élus du SICTOM

**2012**  
Enquêtes et distribution des bacs puces

**2013**  
Janvier démarrage de la collecte des DM dans les bacs puces  
Février vote du règlement des collectes et des modalités de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative  
Mars début du comptage du nombre de levées pour la facturation 2014  
Juillet mise en ligne d'un simulateur permettant d'estimer l'impact du nouveau mode de facturation, sur le site internet du SICTOM  
Octobre pas de changement sur la facturation. Le TEOM sera à payer sur votre avis d'imposition (ancien 640)

**2014**  
Mars transmission du nombre de levées aux services fiscaux  
Avril vote des tarifs par le Comité syndical (avant le 15 avril)  
Octobre paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative sur l'avis d'imposition

**SICTOM de la Région d'Auneau**  
4, rue de la République - 28150 QUARVILLE  
Tél : 02 37 22 77 37 - Fax : 02 37 22 16 30  
E-mail : sictom.auneau@wanadoo.fr  
[www.sictom-regio-auneau.com](http://www.sictom-regio-auneau.com)

**Annexe 7 Compte Administratif 2014****Annexe 7.a. Dépenses de fonctionnement**

ARTICLE	LIBELLE	BP 2014	CA 2014
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O02	Déficit de fonctionnement n-1		
<b>CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 848 538,00</b>	<b>1 669 064,31</b>
6042	Achat de prestations de services	26 000,00	13 774,20
60623	Alimentation	1 500,00	1 152,76
60631	Fournitures d'entretien	100,00	
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	521,96
60636	Vêtements de travail	100,00	
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 405,14
6065	Livres, disques, cassettes ...		
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	
6078	Autres marchandises		
611	Contrats de prestations de services avec des ent.	500,00	11 910,40
61102	COLLECTE DES OM	1 768 000,00	1 622 486,76
6132	Locations mobilières	6 100,00	5 900,11
6156	Maintenance		
616	Primes d'assurance	3 000,00	1 210,89
6182	Documentation générale et technique		
6184	Versement à des organismes de formation	1 000,00	
6225	Indemnités au comptable et régisseur	1 000,00	804,39
6226	Honoraires	2 000,00	
6227	Frais d'actes et contentieux	4 000,00	
6228	Divers		91,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	108,00
6236	Catalogues et imprimés		
6237	Publications	550,00	581,91
6238	Communication	18 588,00	3 394,48
6251	Voyages et déplacements (indemnités kilom. Personnel)	2 000,00	1 560,69
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	1 512,87
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	1 615,75
627	Services bancaires et assimilés	500,00	
63512	Taxes foncières	100,00	33,00
<b>CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>108 550,00</b>	<b>100 919,43</b>
6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	69,81
6336	Cotisations CNFPT/CGFPT	1 300,00	1 434,04
6338	Autres impôts taxes, vers. Sur rémunérations	300,00	220,80
6411	Personnel titulaire	40 000,00	35 238,87
6413	Personnel non titulaire	34 000,00	33 024,22
6451	Cotisations URSSAF	16 000,00	14 780,55
6453	Cotisations caisses de retraite	10 000,00	10 254,57
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 000,00	1 840,99
6455	Cotisations pour assurance du Personnel	1 900,00	1 808,49
6456	Versement au FNC sup. familial	550,00	377,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (MNT ATIACL)	2 000,00	1 870,09
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	
6488	Autres charges	200,00	
<b>CHAPITRE 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O14	Atténuations de produits		
<b>CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 462 884,00</b>	<b>3 119 967,83</b>
65311	Indemnités du Président	12 000,00	11 673,60
65312	Indemnités du Vice-Président	4 800,00	4 559,51

6532	Frais de mission des élus	1 000,00	169,60
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	851,37
6534	Cotisations de sécurité sociale	3 500,00	3 181,80
65541	EXPLOITATION UIOM (SITREVA)	880 000,00	847 440,11
65543	FORFAIT STRUCTUREL (SITREVA)	320 000,00	263 094,32
65544	APPORTS CENTRE DE TRI (SITREVA)	898 000,00	816 981,15
65545	EXPLOITATION DECHETTERIES (SITREVA)	10 000,00	11 048,58
6554501	GARDIENNAGE DES DECHETERIES	430 000,00	354 743,60
6554502	APPORTS EN DECHETERIES	900 000,00	806 224,19
658	Charges diverses de la gestion courante (photocopieur)	2 584,00	
<b>CHAPITRE 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>
6618	Intérêts des autres dettes	1 000,00	
6688	Autres charges financières	200,00	
<b>CHAPITRE 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>8 500,00</b>	<b>5 756,49</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	
673	Titres annulés	2 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	5 756,49
<b>CHAPITRE 22</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O22	Dépenses imprévues		
<b>CHAPITRE 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement		
<b>CHAPITRE 042</b>	<b>Opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>41 953,00</b>	<b>41 953,00</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	41 953,00	41 953,00
<b>CHAPITRE 043</b>	<b>Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 471 625,00</b>	<b>4 937 661,06</b>

**Annexe 7.b. Recettes de fonctionnement**

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>
<b>CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>286,36</b>
6479	Rembourst sur autres charges sociales		
6419	Remboursement indemnités journalières (CIGAC)		286,36
<b>CHAPITRE 70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>137 012,64</b>	<b>162 908,17</b>
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des OM	137 012,64	162 546,57
7078	Autres marchandises (régie sacs rouges)		361,60
<b>CHAPITRE 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 860 000,00</b>	<b>3 860 000,00</b>
733101	Taxes d'enlèvement OM CCESE	462 313,00	462 313,00
733102	Taxes d'enlèvement OM CCBVovéenne	1 008 483,00	1 008 483,00
733103	Taxes d'enlèvement OM CCBAInéloise	1 388 660,00	1 388 660,00
733104	Taxes d'enlèvement OM CCBJanville	1 000 544,00	1 000 544,00
<b>CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>1 058 932,00</b>	<b>744 790,38</b>
7473	Départements	3 700,00	
74751	Reversement Eco-Emballages- Filières collec. Sélec.	200 000,00	140 753,71
7475101	Reversement Filières		52 032,48
7475102	Fréquentation déchèteries (apports artisans)	15 000,00	21 495,78
7475103	Fréquentation entre déchèteries	80 000,00	75 473,30
7475104	Subvention Eco-emballage	645 000,00	301 382,17
7475105	Soutiens eco-emballage		103 822,94
7475106	Reversement Ademe Contrat Prévention	49 800,00	
7475107	Reversement Ademe Contrat Prévention 1er acompte 2013		
7475109	Participation acquisition composteurs		
7475110	Reversement CCBV dissolution SIRTOM du Pays Chartrain	65 432,00	
7478	Reversement Ademe Contrat réduction déchets		49 830,00
<b>CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
075	Autres produits de gestion courante		
<b>CHAPITRE 76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
076	Produits financiers		
<b>CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers		13,00
<b>CHAPITRE 042</b>	<b>Opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>3 490,99</b>
777	Quote part subventions d'investissement		3 490,99
<b>CHAPITRE 043</b>	<b>Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
<b>CHAPITRE 002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>415 680,36</b>	<b>415 680,36</b>
002	Excédent de fonctionnement n-1	415 680,36	415 680,36
	<b>TOTAL</b>	<b>5 471 625,00</b>	<b>5 187 169,26</b>

**Annexe 7.c. Dépenses d'investissement**

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>
<b>CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
<b>CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 300,00</b>	<b>11 517,60</b>
2051	Forfait SEGILOG	1 500,00	1 317,60
205101	Forfait MEDDI	1 800,00	
205102	Forfait TERCOL	10 000,00	10 200,00
<b>CHAPITRE 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		
<b>CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>53 582,45</b>	<b>47 365,96</b>
2183	Matériel informatique	1 300,00	3 123,22
2188	Acquisition Colonnes/bacs sélectifs	52 282,45	44 242,74
<b>CHAPITRE 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		
<b>CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O23	Immobilisations en cours (hors opérations)		
<b>CHAPITRE 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>3 490,99</b>
13913	Départements	0,00	998,57
13916	Autres établissements publics	0,00	2 492,42
<b>CHAPITRE 041</b>	<b>Opérations d'ordre patrimoniale</b>	<b>3 588,00</b>	<b>0,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	3 588,00	
<b>CHAPITRE 001</b>	<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>8 166,55</b>	<b>8 166,55</b>
001	Déficit d'investissement n-1	8 166,55	8 166,55
	<b>TOTAL</b>	<b>78 637,00</b>	<b>70 541,10</b>

=

**Annexe 7.d. Recettes d'investissement**

	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>
<b>CHAPITRE 013</b>	<b>Subventions d'investissements (hors 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O13	Département		
<b>CHAPITRE 016</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
<b>CHAPITRE 020</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
O20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
<b>CHAPITRE 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées		
<b>CHAPITRE 022</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
022	Immobilisations reçues en affectation		
<b>CHAPITRE 023</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Immobilisations en cours		
<b>CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>33 096,00</b>	<b>33 896,99</b>
10222	FCTVA	4 930,00	5 730,99
1068	Comblement du déficit	28 166,00	28 166,00
<b>CHAPITRE 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		
<b>CHAPITRE 040</b>	<b>Opé d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>41 953,00</b>	<b>41 953,00</b>
28051	Concessions et droits similaires		
28183	Amortissements Matériel informatique	517,00	517,00
28184	Amortissements Mobilier	59,00	59,00
28188	Amortissements Bacs collecte sélectives	41 377,00	41 377,00
<b>CHAPITRE 041</b>	<b>Opérations d'ordre patrimoniale</b>	<b>3 588,00</b>	<b>0,00</b>
2032	Études	3 588,00	
<b>CHAPITRE 001</b>	<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Excédent d'investissement n-1		
	<b>TOTAL</b>	<b>78 637,00</b>	<b>75 849,99</b>

**Annexe 8** Dotation de bacs d'ordures ménagères en 2014 (bacs pucés)

Classes de bacs	2012		2013		2014		total 2012/2013/2014		solde bacs en place 2012/2013/2014	
	livraison	retrait	livraison	retrait	livraison	retrait	livraison	retrait	classe de bac	quantité
Quantité										
120 litres pucé livrés	7 323	101	1 008	230	295	101	8 626	432	120 litres	8 413
120 litres perso pucé	212	3	34	15	0	9	246	27		
240 litres pucé livrés	5 812	73	1 284	190	309	84	7 405	347	240 litres	7 431
240 litres perso pucé	297	1	106	17	1	13	404	31		
340 litres pucé livrés	24	0	2	0	0	0	26	0	340 litres	36
340 litres perso pucé	5	0	5	0	0	0	10	0		
660 litres pucé livrés	287	2	315	29	60	8	662	39	660 litres	962
660 litres perso pucé	178		192	25	3	9	373	34		
<b>Total</b>	<b>14 138</b>	<b>180</b>	<b>2 946</b>	<b>506</b>	<b>668</b>	<b>224</b>	<b>17 752</b>	<b>910</b>		<b>16 842</b>

**Annexe 9** Dotation de bacs de collecte sélective en 2014

MOIS	120 LITRES	180 LITRES	240 LITRES	360 LITRES	660 LITRES
janv-14	1	2	10	5	1
févr-14	10	7	19	9	9
mars-14	6	9	23	4	12
avr-14	9	4	16	4	7
mai-14	1	0	5	0	1
juin-14	11	7	28	4	3
juil-14	16	8	25	6	7
août-14	20	7	33	15	6
sept-14	5	0	13	1	0
oct-14	23	2	17	3	0
nov-14	6	4	18	10	0
déc-14	11	4	17	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>54</b>	<b>224</b>	<b>65</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>510</b>				

